

**FORMATION CONTINUE****VALIDATION DES ACQUIS ET APPRENTISSAGE****DIPLOME DÉLIVRÉ**

Diplôme d'Université

Code RNCP : 38194

**RESPONSABLE PEDAGOGIQUE**

- Séverin JEAN, Maître de conférences, Université Toulouse Capitole

**EQUIPE PEDAGOGIQUE**

**Enseignants-chercheurs (liste indicative) :**  
Jessica EYNARD, Séverin JEAN, Sophie THERON (Maîtres de conférences); Isabelle POIROT-MAZERES (Professeure des Universités)

**Professionnels (liste indicative) :**

Romain BONHOMME et Raphaëlle RONDY, (Magistrats); Guy CARDONA (Kinésithérapeute); Philippe ARMENGAUD, Marc DIARD, Patrick DUBRULLE et Sophie SCHRECK (Experts judiciaires près d'une cour d'appel); Michel GEDDA (Directeur de projet à la HAS); Jean-Charles JOBART (Sous-préfet); Lucie NADAL et Sabrina VIDAL (Avocates); Roland ROCTON (Kinésithérapeute et Expert judiciaire près de la Cour de cassation); Cyrille MATTIUZZO (Responsable des affaires juridiques à la clinique Pasteur); Yves JACOB (Chirurgien et Expert judiciaire près de la Cour de cassation)

**CRITERES D'ADMISSION****Conditions préalables à la candidature :**

- Professionnels de santé (niveau 6)

**Sélection des candidats :** L'admission est prononcée suite à l'examen du dossier de candidature.

Nombre maximum de stagiaires prévu : 25

**TARIFS**

Année universitaire 2024/2025 : 4900 euros + les droits d'inscription universitaire en vigueur.



**Formation éligible au CPF  
(Compte Personnel de  
Formation)**

Les blocs de compétences (voir programme) peuvent être suivis indépendamment et financés par le CPF. Tarifs à demander auprès de [dominique.zou@ut-capitole.fr](mailto:dominique.zou@ut-capitole.fr)

**OBJECTIFS**

Le DU d'« Expertise de justice, professionnels de santé » prépare les professionnels de santé à **l'expertise du dommage corporel judiciaire et/ou amiable**.

Il offre une formation de spécialité relative à la conduite et à la réalisation d'une expertise en matière de dommage corporel dans une double perspective. D'une part, celle de pouvoir solliciter notamment **l'inscription en tant qu'expert judiciaire auprès des cours d'appel**. D'autre part, ce DU a vocation à permettre aux professionnels de santé **d'accompagner leurs propres patients en qualité d'expert de partie**.

La formation est à la fois résolument interdisciplinaire et directement en phase avec le terrain (interventions de professionnels, études de dossiers de dommage corporel ou encore, par exemple, réalisation collective d'une expertise tout long de la formation), afin d'appréhender toutes les dimensions du secteur expertal.

**Il est également possible de candidater au Master 2 Droit de la santé, parcours type « Expertise de justice, Professionnels de santé ».** Ce master permet l'inscription en tant qu'expert auprès des compagnies d'assurance. Les étudiants titulaires du DU « Expertise de justice, professionnels de santé » peuvent y candidater consécutivement à l'obtention du diplôme. Dans ce cas, les étudiants seront dispensés de certains enseignements du programme de Master.

**PUBLICS VISES**

- Professionnels de santé (niveau 6)

**ORGANISATION**

Le cycle formation continue représente un volume horaire de **254 heures** (examens inclus). La formation se déroule sur 12 mois, **d'octobre à septembre (N+1)**. Afin de concilier vie professionnelle et formation, ce parcours s'appuie sur une organisation mixte :

- **Distanciel (146,5 heures) :** cours, auto-évaluations, cas pratiques, évaluations... sur la plate-forme pédagogique en ligne du service FCV2A.
- **Présentiel (101,5 heures) :** 6 regroupements obligatoires de trois jours au maximum (cours, applications, évaluations...) + ½ journée pour la soutenance de l'expertise collective.

Les regroupements présentiels sont organisés à l'Université Toulouse Capitole, site de la Manufacture des Tabacs -21 allée de Brienne, Toulouse.

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>



# DIPLOME D'UNIVERSITE

## EXPERTISE DE JUSTICE, PROFESSIONNELS DE SANTE



### PROGRAMME

UE 1 : Bloc de compétence 01	UE 2 : Bloc de compétences 10	UE 3 : Blocs de compétences 03 et 05	UE 4 : Blocs de compétences 04 et 10
<ul style="list-style-type: none"><li>Formation à la recherche juridique</li><li>Méthodologie de recherche scientifique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation</li><li>Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Législation professionnelle (dont contentieux de la sécurité sociale dans le cadre de l'indemnisation du dommage corporel)</li><li>Méthodologie et validation scientifique</li><li>Analyse et compréhension des décisions de justice</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Méthodologie de l'expertise</li><li>Schéma directeur d'une expertise</li><li>Cas pratique : réalisation d'une expertise – cadre général</li><li>Cas pratique : réalisation d'une expertise – cadre spécifique (1 spécialité au choix parmi les 5 proposées)</li><li>Cas pratique : la transaction</li></ul>
UE 5 : Blocs de compétences 05 et 10		UE 6 : Bloc de compétences 10	
<ul style="list-style-type: none"><li>Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès</li><li>Expertise administrative : particularités, missions, procédures</li><li>L'expert en procédure pénale</li><li>La transaction en dommage corporel</li><li>Obligations déontologiques de l'expert</li><li>Le sappeur, le collège d'experts, la co-expertise - gestion des difficultés</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>Approche expertale, responsabilité civile et indemnisation</li><li>Evaluation médicale du préjudice</li><li>Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques</li><li>Outils spécifiques d'analyse du mouvement</li></ul>	

Auxquelles s'ajoutent 6 heures au titre de l'examen terminal

#### Détail des blocs de compétences :

Bloc 01 : Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques

Bloc 03 : Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert des connaissances

Bloc 04 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel

Bloc 05 : Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé

Bloc 10 : Gérer les contentieux de la santé

**Contrôle des connaissances :** Détail donné en début de session par les Modalités de Contrôle des Connaissances.

Le contrôle des connaissances s'opère sous différentes formes :

- Une épreuve finale en présentiel : soutenance d'une expertise collective.
- Un contrôle continu : QCM, cas pratiques, participation aux activités à distance...



### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

**Cours à distance :** plate-forme pédagogique en ligne sur laquelle se trouvent des supports de cours accompagnés d'exercices et d'outils de communication avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants.

**Regroupements en présentiel :** séances de formation se déroulant dans une salle de cours dédiée équipée de vidéoprojecteur. Connexion internet. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation et bibliothèques de l'université.



### CONTACT

Dominique Zou : Bureau MQ 109 (site de la Manufacture des Tabacs) Tél.: 05 67 73 27 69 – [dominique.zou@ut-capitole.fr](mailto:dominique.zou@ut-capitole.fr)



### RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- à télécharger sur le site du FCV2A : [www.ut-capitole.fr/formcont](http://www.ut-capitole.fr/formcont)
- par courriel : [dominique.zou@ut-capitole.fr](mailto:dominique.zou@ut-capitole.fr)
- à retirer auprès du service commun Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) de l'Université Toulouse Capitole : Dominique Zou - Manufacture des Tabacs - 21, allée de Brienne - Bâtiment Q - 1<sup>er</sup> étage- bureau MQ109
- par correspondance : FCV2A - UT Capitole - à l'attention de Dominique Zou - 2, rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 (joindre impérativement à la demande une enveloppe format A4 timbrée au tarif en vigueur pour un envoi de 100g et libellée à vos noms et adresse)